



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

31 janvier 2024 à 19 h 00

CA-O

ORDRE DU JOUR		DÉC.	DIS.	INF.	CON.	MIN.
1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée L.I.P art. 61			X		1 min.
2.	Adoption de l'ordre du jour CÉ # 23-24-017	X				2 min.
3.	Adoption du procès-verbal du 1 ^{er} novembre 2023 CÉ # 23-24-018	X				2 min.
4.	Parole au public			X		10 min.
5.	Programme d'études 2024-2025 (Annexe 1) CÉ # 23-24-019	X				10 min.
6.	Approbation des activités (Annexe 2) CÉ # 23-24-020	X				5 min.
7.	Planification annuelle / éducation à la sexualité (Annexe 3) CÉ # 23-24-021	X				5 min.
8.	Dons en argent ou en bien (Annexe 4) CÉ # 23-24-022	X				5 min.
9.	Résolution « Aménagement terrain basketball » CÉ # 23-24-023	X				10 min.
10.	Résolution « classe extérieure primaire » CÉ # 23-24-024	X				5 min.
11.	Utilisation du fonds à destination spéciale CÉ # 23-24-025	X				5 min.
12.	Plan de rattrapage			X		5 min.
13.	Planification de la répartition de la clientèle 2024-2025 (Annexe 5) CÉ # 23-24-026				X	10 min.
14.	Normes et modalités 2023-2024 (Annexe 6) CÉ # 23-24-027	X				10 min.
15.	Informations 15.1 Mot de la présidente 15.2 Mot du représentant du comité des parents 15.3 Mot du membre de la communauté 15.4 Mot des représentants des élèves 15.5 Mot des enseignants 15.6 Mot de la représentante du personnel professionnel 15.7 Mot de la représentante du service de garde 15.8 Mot du représentant du personnel de soutien 15.9 Mot de l'OPP 15.10 Mot de la direction			X		10 min.
16.	Questions diverses			X		5 min.
17.	Levée de l'assemblée CÉ # 23-24-028	X				1 min.

* Quorum : L.I.P. art. 61: Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la majorité des représentants des parents.

Membres : 17

Majorité : 9

Parents : 5